

Appel à projets pour l'année 2025 - N°05

Dans le cadre du projet de promotion des solutions d'adaptation aux changements climatiques dans les réserves de biosphère méditerranéens « RES-MAB », l'ANDZOA lance, au titre de l'exercice budgétaire 2025, un appel à projets relatif aux demandes de subvention ou de financement pour la réalisation des actions pilotes qui vise l'intégration des approches basées sur le Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) pour renforcer la résilience et l'adaptation au changement climatique dans la réserve de biosphère de l'arganeraie et ceux au profit des associations et organisations professionnelles porteuses ou bénéficiaires des projets d'arganiculture au niveau de la province de Chtouka Ait Baha.

ACTIONS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT :

Les actions éligibles pour le financement dans le cadre de cet appel à projets doivent obligatoirement porter sur les actions suivantes :

- Aménagement et équipement des points d'eau en énergie solaire ;
- Équipement en matériel et dispositif pour l'irrigation localisée ;
- Production de plants fruitiers d'espèces résilientes ;
- Activités génératrices de revenus résilientes en lien avec l'Alimentation et l'écosystème ;
- Acquisition du matériel et de petit outillage agricole.

PARTENAIRES POUVANT BÉNÉFICIER DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE CET APPEL A PROJET :

Les associations porteuses ou bénéficiaires des projets d'arganiculture au niveau de la zone d'action du projet : les communes d'Ait Milk et de Tizi Ntakoucht de la province de Chtouka Ait Baha.

CRITERES D'ÉLIGIBILITE ET D'ACCEPTABILITE DES PROJETS SOUMIS A L'ANDZOA :

La sélection des projets sera faite, entre autres, sur la base des critères suivants :

- Le projet doit émaner d'un besoin essentiel des porteurs des projets pour contribuer à la préservation de la forêt naturelle, de l'écosystème local et les périmètres de plantation de l'arganiculture ;
- Il doit prendre en considération l'économie de l'eau, la promotion de l'énergie solaire, le développement des cultures résilientes aux changements climatiques, la sauvegarde des habitudes alimentaires locales et le recours à l'innovation technologique pour la préservation et la réduction de la pression sur les ressources naturelles ;
- Le projet doit être réalisé avec une approche participative intégrée et respecter les principes du développement durable.

DEPOT DES DOSSIERS :

Le dossier relatif à chaque projet sera adressé à Madame la Directrice Générale de l'ANDZOA, par dépôt sous pli portant le nom et l'adresse complète du demandeur et la mention « Appel à projets ANDZOA 2025 N°05 » à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier sis au nouveau quartier administratif – Haut Founty Agadir.

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER SONT LES SUIVANTES :

- Une demande de financement adressée à Madame la Directrice Générale de l'ANDZOA ;
- Le dossier juridique et administratif du porteur du projet, (le statut, la liste des membres du bureau, PV de la dernière assemblée générale, récépissé de dépôt définitif, ainsi que le dernier rapport moral et financier);

- Pour les associations ayant reçus des subventions publiques, elles doivent remettre le reçu de dépôt du rapport annuel 2024 auprès de la cour des comptes ;
- Attestation de disponibilité du foncier nécessaire pour la réalisation du projet.
- Une note succincte de présentation du projet (énumérer les opérations du projet objet de la demande de subvention, l'estimation financière des travaux...).

La date limite pour le dépôt du dossier de participation à cet appel à projet est le 24 novembre 2025 à 16 h 30 mn.



La Directrice Générale
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier

Signé : Latifa YAAKOUBI